
Nommer pour ne pas oublier : les AMEJD et la mémoire des enfants juifs déportés de France

*Naming so as not to forget: the AMEJD and the memory of deported Jewish
children from France*

Sylvie Altar et Gérard Panczer



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/tsafon/19800>

DOI : 10.4000/16hnp

ISSN : 2609-6420

Éditeur

Université de Lille

Édition imprimée

Date de publication : 22 juin 2026

Pagination : 127-152

ISSN : 1149-6630

Référence électronique

Sylvie Altar et Gérard Panczer, « Nommer pour ne pas oublier : les AMEJD et la mémoire des enfants juifs déportés de France », *Tsafon* [En ligne], 91 | 2026, mis en ligne le 22 juin 2026, consulté le 18 juillet 2026. URL : <http://journals.openedition.org/tsafon/19800> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/16hnp>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Altar Sylvie et Panczer Gérard, « Nommer pour ne pas oublier : les AMEJD et la mémoire des enfants juifs déportés de France », *Tsafon*, n° 91, juin 2026, pp. 127-152.

NOMMER POUR NE PAS OUBLIER :
LES AMEJD ET LA MÉMOIRE
DES ENFANTS JUIFS DÉPORTÉS
DE FRANCE

Sylvie Altar

LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, Université de Lyon)

Gérard Panczer

Université Claude Bernard – Lyon 1

« Parce que le négationnisme est constitutif du génocide, faire revivre les visages des enfants disparus, faire vivre ces portraits et ces bulletins scolaires, c'est faire en sorte qu'un million et demi d'enfants n'existent pas seulement d'avoir péri. Il fallait redonner de la lumière à ces regards pour en montrer la vie brutalement interrompue. On n'en finit pas de rêver sur ces documents jaunis qui disent l'engloutissement d'un monde. C'est du spectacle de cette vie brutalement interrompue que naît la compréhension de l'événement. C'est pourquoi le travail des AMEJD et de tous ceux qui ont participé à ces recherches n'est pas seulement une œuvre de mémoire ou de piété filiale. C'est un travail d'histoire qui, en montrant la vie soudainement arrachée, donne à voir l'impensable de cette mort-là... »

Georges Bensoussan, ancien rédacteur en chef de la *Revue d'Histoire de la Shoah* (2005)

De 1942 à 1944, en France, 11 799 enfants, parce que nés juifs, furent arrêtés par la police du gouvernement de Vichy, collaborateur zélé de l'occupant nazi. Arrachés à leur famille, déportés vers les centres de mise à mort nazis, ils furent exterminés, anonymes, sans sépulture. Leur sort tragique, celui d'enfants innocents promis à la mort dès leur arrestation, symbolise à lui seul l'horreur absolue de ce crime contre l'humanité.

[illegible]

1. — Avant-propos au livret pédagogique, *Déportés de Lyon – Histoires des jeunes victimes de la Shoah*, 2005, CDDEJ.

La plupart d'entre eux, à l'exception des plus petits, étaient scolarisés. L'objectif était donc de retrouver leurs traces et leurs passages dans les écoles, de manière tangible, pour pouvoir dire à tout passant : « Ici, dans cette école, a vécu un enfant qui a été assassiné parce qu'il était juif ». Pour mieux comprendre la dynamique de ce projet, il convient tout d'abord de revenir sur le contexte historique et les conditions qui ont conduit à la création des AMEJD, ainsi que sur l'engagement de leurs initiateurs. Nous présenterons ensuite les principales actions mises en œuvre, en insistant sur la méthode de travail adoptée, l'élargissement progressif de cette initiative à l'échelle nationale et sa structuration autour d'un comité fédérateur. Enfin, nous proposerons un bilan de cette démarche, tant sur le plan mémoriel qu'éducatif.

De la mémoire au lieu : genèse des AMEJD

Les AMEJD naissent précisément dans ce contexte mémoriel en pleine mutation, que l'historienne a qualifié d'« ère du témoin ». Une époque où les témoignages, longtemps enfouis dans les dépôts d'archives, émergent dans l'espace public et s'imposent comme éléments centraux de

5. — *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 110, avril-juin 2000.

C'est dans cette dynamique de reconnaissance du témoin, dans ce besoin urgent d'inscrire la mémoire dans les lieux mêmes du quotidien,

11. — <https://www.deportesdelyon.fr/le-cddej>, consulté le 15 février 2026.

14. — Comité École de la rue Tlemcen (2004) Témoignage de Jo Nisenman et Jacques Grynberg. Recueilli par Claude Smadja <https://www.comitetlemcen.com/JO.html>, consulté le 15 février 2026.

Nous avons alors contacté la Directrice de l'école : elle était d'accord sur le principe, mais souhaitait l'avis de l'Inspecteur d'Académie ; ce dernier, M. Delaubier, un homme formidable, partagea tout de suite notre souhait d'honorer la mémoire de ces enfants martyrs ; il participa régulièrement à nos cérémonies même lorsqu'il changea de poste. Nous rencontrâmes ensuite le Maire du 20^e M. Michel Charzat, qui nous accorda sans hésiter son soutien puis M. Tibéri, Maire de Paris qui ne tarda pas à nous adresser le courrier accordant aussi son appui à notre démarche. La première pose de plaque pouvait donc avoir lieu en 1997 ; l'information se fit par le bouche à oreille, chacun téléphonant à ses anciens copains ou copines d'école. Il y eut tout de même quelques 350 personnes ; parmi elles, madame De Gaulle-Anthonioz, M. Charzat, M. Rosenfeld, M. Bariani ancien Maire du 20^e, M. Sarre, Maire du 11^e, M. Hadjenberg, Président du Crif¹⁵, dont la mère était ancienne élève de l'école. Cette première plaque fut une grande satisfaction ; bien sûr il y avait des manques dans l'organisation : sono défectueuse, une seule classe était descendue avec son maître, contre l'avis de la Directrice, les parents d'élèves n'avaient pas été prévenus... mais le pot de l'amitié fut très convivial, permettant des retrouvailles entre anciens de l'école qui ne s'étaient pas revus depuis ces sombres années 1940... Les enfants déportés avaient leur plaque mais pas encore leurs noms gravés puisque les registres n'étaient pas encore retrouvés. »

16. — Catherine Vieu-Charier est une ancienne élue communiste (1995-2020), adjointe à la maire de Paris, chargée de la Mémoire. Elle est aujourd'hui secrétaire générale adjointe au Comité français pour Yad Vashem et membre de la commission Mémoire de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Leur méthode est rigoureuse, presque scientifique, même si les recherches ne sont pas menées par des historiens professionnels mais par des bénévoles passionnés. Pour retrouver les élèves juifs dans les registres scolaires, ils repèrent les noms d'origine ashkénaze ou séfarde – parfois francisés – et les prénoms spécifiques²², les lieux de naissance ou les métiers des parents puis les comparent aux listes de déportation établies par Serge Klarsfeld, pour identifier les enfants juifs déportés ayant été scolarisés dans chaque école. Parfois, en dépit des liens avec les Inspections académiques, l'ouverture des archives scolaires peut se heurter à des réticences.

22. — Avec des exceptions, telles que Christiane, Christine, Christian.

Pour les enfants trop jeunes pour avoir été scolarisés, des stèles sont érigées dans les parcs et jardins. Par ce travail minutieux, de « petites mains²³ », mais également d'archivistes engagés, ces associations font vivre une mémoire de proximité, éducative et citoyenne, qui honore chaque enfant là où il a vécu, étudié, et là où il a été arraché.

II. Les principales actions et mises en œuvre

Depuis 2001, cette démarche mémorielle s'est concrétisée par l'apposition de plaques commémoratives nominatives dans les établissements scolaires – maternelles, écoles élémentaires, collèges (anciennes écoles) et lycées – à Paris comme en province. En complément, une stèle a été érigée dans un parc de chaque arrondissement de la capitale pour rendre hommage aux tout-petits, trop jeunes pour avoir été scolarisés, mais également victimes de la déportation. La réalisation des plaques et stèles a généralement été faite en concertation et avec le soutien des collectivités territoriales : municipalités pour les écoles, départements pour les collèges et régions pour les lycées. Parallèlement, le Mémorial de la Shoah inaugurerait en 2005 à Paris le Mur des Noms portant les noms de l'ensemble des déportés juifs de France et qui a été corrigé, complété et rénové en 2020.

Les plaques commémoratives des établissements scolaires, entre mémoire et histoire

Pour leur recherche, les associations entreprennent un travail méticuleux de recensement des enfants déportés en comparant les registres scolaires (registres de présence, fiches d'inscription, documents administratifs) couvrant la période de 1925 à 1944, les archives municipales et départementales, ainsi que les archives historiques, aux listes des convois de déportation dressées par Serge Klarsfeld²⁴. Mais les obstacles sont nombreux, en raison notamment du mauvais état de conservation et du caractère lacunaire des archives. La mise en ligne d'un moteur de recherche des déportés juifs de France²⁵ en 2011 par Jean-Pierre Stroweis

23. — Entretien avec Chantal de Santis (CDDEJ, Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants juifs de Lyon) réalisé le 21 juin 2024 par Marie Robert, « Mémoire collective de la déportation des enfants juifs et rôle des AMEJD », *Note de réflexion du stage civique en 1re année de Sciences Po Paris*, mai – juillet 2024, p. 9.

24. — Dans le *Mémorial de la déportation des Juifs de France* en 1978 et dans le *Mémorial des enfants juifs déportés de France*, en 1994, *op. cit.*

25. — Jean-Pierre Stroweis et Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, en ligne, 2011. <https://stevemorse.org/france/>, consulté le 15 février 2026 ; Jean-Pierre

et sa régulière mise à jour, a grandement facilité le recoupement des données individuelles.

Cependant, chaque AMEJD, fonctionnant de manière autonome, a pu adopter sa propre méthodologie. Ainsi, certaines associations ont choisi de ne retenir que les enfants scolarisés de moins de 18 ans (**Figure 2 et Figure 3**), tandis que d'autres ont élargi leurs recherches aux jeunes jusqu'à 21 ans, âge de la majorité avant 1974. Certaines incluaient également, sur les plaques, des enfants domiciliés dans le quartier mais dont la présence n'était pas attestée dans les archives scolaires (**Figure 4**). Enfin, dans plusieurs cas, les associations ont fait le choix de ne pas séparer les fratries sur les plaques commémoratives (**Figure 5**). Le plus souvent, la plaque nominative est apposée à l'intérieur, dans la cour de récréation, et une autre plaque générique est apposée, côté rue, à l'entrée des établissements²⁶.



Figure 2. Plaque nominative des élèves juifs déportés de l'école Paul Bert de Montreuil (31, rue Lavoisier, Montreuil) inaugurée le 27 janvier 2020.

Stroweis, *Shoah in France – Ten years of Memorialization*, 19th World Congress of Jewish Studies, The Hebrew University of Jerusalem, August 4-8, 2025 (com. pers.).

26. — Selon les AMEJD, les communes et les années, figure ou non, sur la plaque extérieure, le nom de l'établissement. Le projet *e.Stèles*, porté par le Mémorial de la Shoah en partenariat avec la Ville de Paris en 2025 est en cours pour le développement d'une application numérique qui permettra de visualiser les noms et parfois les visages des enfants juifs déportés de Paris, sur les plaques et stèles munies d'un QRCode.



Figure 3. Plaque nominative des élèves juifs déportés du lycée du Parc impérial (2, avenue Paul Arène, Nice) inaugurée le 16 octobre 2007.

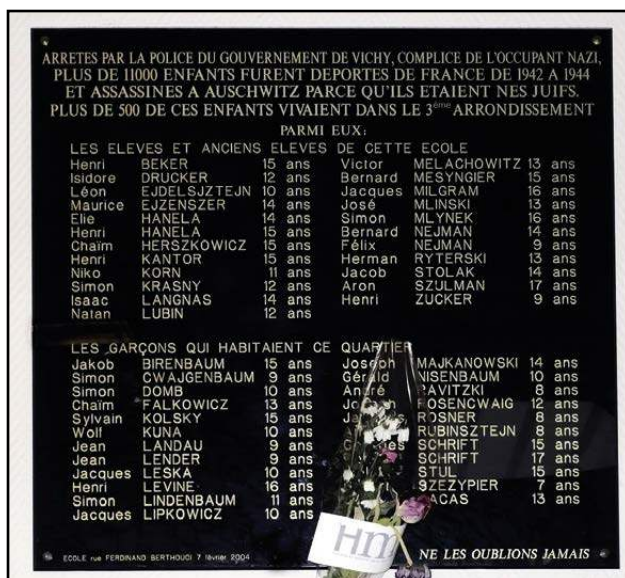


Figure 4. Plaque nominative des élèves juifs déportés de l'école de garçons Berthoud (aujourd'hui Collège Montgolfier; 15, rue Montgolfier, ex rue Ferdinand Berthoud, Paris 03) inaugurée le 7 février 2004.



Figure 5. Plaque nominative des élèves juifs déportés de l'école Lamartine (2, rue Fabre, Lyon 02) inaugurée le 24 avril 2023.

Si la démarche initiale des AMEJD reposait avant tout sur l'apposition de plaques mémorielles nominatives dans les établissements scolaires fréquentés par les jeunes déportés, leur travail s'est progressivement professionnalisé. En effet, les associations ont pris conscience de la richesse historique des archives scolaires – année d'entrée et de sortie, orthographe exacte des noms, profession des parents, adresse, annotations postérieures à la guerre – et de leur importance pour un travail rigoureux de reconstitution de parcours²⁷. Exceptionnellement, ces archives comprennent les photos de classe qui ont été conservées par quelques établissements²⁸. De plus, ces registres portent souvent en face du nom de l'enfant des appréciations d'enseignants sur les capacités et les résultats scolaires de l'élève, ou des annotations telles que « N'est pas revenu à la rentrée », « Disparu en septembre 1942 », « Camp de concentration²⁹ », ce qui ajoute à l'émotion éprouvée en tournant les pages de ces registres.

Alors que les premières recherches, plutôt artisanales, donnaient lieu à de simples prises de notes manuscrites, la pratique de photocopier ou de numériser ces documents s'est généralisée. Aujourd'hui, une grande partie de ces archives est accessible en haute résolution sur des sites spécialisés, notamment celui du Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants juifs de Lyon (CDDEJ).

27. — Audrey Ceselli, « La politique de mise en accès des archives scolaires parisiennes : l'exemple des archives des écoles primaires », *La Gazette des archives*, n° 243, 2016-3, p. 29-38; Audrey Ceselli, *L'école en période de conflits*, Archives de Paris, 2019.

28. — C'est le cas du lycée Ampère et du lycée du Parc, à Lyon.

29. — Registre de l'école Brèche aux Loups (Amejd 12).

[illegible]

$V_n: 18.639$
1.24
1.1

La famille Caler a en effet été arrêtée à Lyon, internée à la prison Montluc, puis transférée au camp de Drancy avant d'être déportée à Auschwitz par le convoi n° 63 du 17 décembre 1943. Ce jour-là, Rita (13 ans), son frère Léon (12 ans), leur mère Suzanne (le jour de ses 44 ans) et leur père Jules (59 ans) ont été déportés ensemble. Une plaque commémorative portant les noms de Rita et Léon a été apposée, à l'école de la rue Turret, aujourd'hui école Robert Doisneau (1, rue Sergent Blandan, 69001 Lyon)³⁰.

Cette démarche présente un double intérêt pédagogique : elle vise, d'une part, à offrir aux passants une lecture claire et accessible de la mémoire des enfants déportés et, d'autre part, à servir de véritable support éducatif local pour les élèves des établissements concernés. En effet, les cérémonies d'apposition sont généralement précédées d'un travail approfondi mené en classe, à partir des documents d'archives propres à l'école. Ce travail permet aux enseignants de faire le lien entre l'histoire locale – celle des anciens élèves déportés – et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah. Dans cette perspective, les AMEJD ne se contentent pas de recherches historiques : elles conçoivent également des outils pédagogiques (fiches, livrets, expositions³¹, DVD³²) à destination des élèves, des enseignants et des familles, afin de renforcer la portée éducative de leurs actions et d'ancrer la mémoire au cœur du quotidien scolaire. Elles organisent également des expositions sur la Shoah et la déportation des enfants juifs. En outre, elles animent des sorties de classe sur les lieux de mémoire de la Shoah, renforçant ainsi l'impact éducatif par une immersion directe. Des rencontres sont régulièrement organisées (même si elles se font aujourd'hui logiquement de plus en plus rares) entre les élèves et les témoins de la Shoah, qu'il s'agisse d'anciens déportés, de résistants ou d'enfants cachés et celles-ci permettent, si ce

31. — Expositions AMEJD 12 « Ils étaient des enfants du 12^e arrondissement » 2019 et AMEJD 11 « Sur les traces des enfants juifs déportés du 11^e arrondissement de Paris » 2020, en partenariat avec L'enfant et la Shoah - *Yad Layeled* France <https://lenfantetlashoah.org/>, consulté le 15 février 2026.

32. — DVD CDDEJ « Déportés de Lyon – Histoires des jeunes victimes de la Shoah », 2005.

n'est une meilleure compréhension historique, du moins une compréhension plus complète, plus incarnée, du drame de la Shoah³³. Ces échanges personnels enrichissent les connaissances des jeunes générations et leur permettent de saisir l'ampleur humaine de cette période³⁴.

Le 30 mai 2003, pour mieux harmoniser les nombreuses associations existantes et les représenter, les présidents des AMEJD décident de créer le Conseil National pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés (COMEJD). Les statuts sont déposés le 6 juin 2003 à la préfecture de Paris. L'objet du COMEJD y est clairement défini : « Coordonner les activités des associations membres, leur apporter un soutien pratique et moral dans l'accomplissement de leurs tâches, notamment dans le cas d'associations en voie de formation et les représenter auprès des autorités régionales, nationales et internationales³⁵. » Installé au Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris, le COMEJD accompagne aujourd'hui la majorité des quelque cinquante AMEJD créées entre 1997 et 2019, à Paris comme en région. Sa création a permis de structurer et de soutenir le développement de ces initiatives locales, en apportant une aide concrète à ceux qui souhaitent fonder une association : démarches auprès des inspections académiques et des rectorats, prise de contact avec les chefs d'établissement, mise à disposition d'un guide méthodologique pour les recherches dans les archives scolaires, etc.

Fédérées par le COMEJD, ces associations ont entrepris, depuis une vingtaine d'années, un vaste travail de prospection dans les archives scolaires, afin de retrouver la trace des élèves juifs déportés ayant fréquenté les établissements. À la tête de ce comité, Noël Veg, président de l'AMEJD du 18^e arrondissement de Paris, a été désigné pour en assurer la présidence, incarnant l'engagement de terrain qui anime l'ensemble de ce réseau mémoriel aux multiples dimensions.

33. — Les membres des AMEJD témoignent régulièrement depuis 2003 en classe à la demande des enseignants lors de la « Journée pour la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité », le 27 janvier. Certains de ces témoignages ont été enregistrés et sont visionnables au Mémorial de la Shoah ou encore via l'application « Fuir la Shoah. Ma rencontre avec des témoins » (HEP Vaud et Haute école pédagogique de Lucerne, Suisse) <https://www.fuir-la-shoah.ch/>, consulté le 15 février 2026.

34. — Danielle Delmaire, « La commémoration de la persécution antijuive durant la Seconde Guerre mondiale – Les plaques et les stèles dans le Nord/Pas-de-Calais », *Tsafon, revue d'études juives du Nord*, automne 2013 – hiver 2014, n° 66, p. 131-159; Pascal Burguin, « Les plaques commémoratives de lycée, entre mémoire et histoire », dans Luc Capdevila et Patrick Harismendy (dir.), *L'engagement et l'émancipation*, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 243-251; Thierry Noisette, « Plaques commémoratives dans les écoles : comment préserver la mémoire des enfants juifs assassinés ? », *Le Nouvel Obs*, publié le 16 décembre 2023.

35. — Journal officiel, 12 juillet 2006, article 1601, p. 3756.

38. — <https://www.enfantsdeportes.fr/> et <https://cartographie.enfantsdeportes.fr/> consulté le 15 février 2026.

En complément, d'autres associations mémorielles ont vu le jour, élargissant le champ de recherche au-delà des seuls enfants déportés. Bien que ces derniers soient présents dans leurs travaux, ces associations regroupent également des survivants, des membres de familles ou des descendants de déportés envoyés vers les camps de mise à mort.

Autres associations et initiatives

Ainsi, dès 1999, les premières associations centrées sur des convois spécifiques ont été créées, comme celles du convoi 73³⁹ et du convoi 6⁴⁰. Plus récemment, en 2014, est née l'association Convoi 77⁴¹, suivie en 2019 par l'Association des descendants des déportés du Convoi 68. Ces associations proposent l'accès à des sites offrant des ressources très diversifiées ainsi qu'au parcours et aux témoignages concernant les déportés de ces convois.

Parallèlement, d'autres initiatives, indépendantes de la géographie et du public scolaires, apportent également des contributions mémorielles sous différents aspects. Environ 48 plaques nominatives – plus ou moins complètes – ont été apposées dans des synagogues, le plus souvent juste après la guerre, témoignant de l'importance accordée par les communautés juives à la perpétuation de la mémoire des familles déportées (Tableau 1).

Tableau 1. Synagogues de France présentant une plaque nominative des déportés juifs.

	Département	Synagogue de
03	Allier	Vichy
06	Alpes-Maritimes	Nice
10	Aube	Troyes
21	Côte-d'Or	Dijon
25	Doubs	Besançon, Montbéliard

39. — Ève Line Blum-Cherchevsky, *Nous sommes 900 Français*, 7 volumes, Éditions Le convoi 73, 1999-2012.

40. — Marcel Szejnberg (Dir.), *Mémoires du Convoi 6 et des Camps du Loiret*, Paris, éditions Le Cherche midi, 2005 ; Antoine Mercier (Dir), *Convoi N° 6 Destination Auschwitz 17 juillet 1942*, Paris, éditions Le Cherche-Midi, 2005 ; Monique Novodorsqui-Deniau, Katy Hazan, Benoît Verny et Nadine Fresco, *Pithiviers-Auschwitz 17 juillet 1942, 6h15 : Convoi 6 camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*, Orléans, éditions CERCIL, 2006.

41. — Convoi 77 <https://convoi77.org/>, consulté le 15 février 2026.

30	Gard	Nîmes
31	Haute-Garonne	Toulouse
33	Gironde	Bordeaux
35	Ille-et-Vilaine	Rennes
42	Loire	Saint-Etienne
44	Loire-Atlantique	Nantes
49	Maine-et-Loire	Angers
51	Marne	Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Vitry-le-François
54	Meurthe-et-Moselle	Lunéville, Nancy (ACJ)
55	Meuse	Bar-le-Duc, Metz, Verdun
57	Moselle	Forbach, Grosbliederstroff, Hagondange, Sarrebouurg, Sarreguemines
59	Nord	Dunkerque, Lille, Valenciennes
62	Pas-de-Calais	Lens
63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand
67	Bas-Rhin	Ingwiller, Saverne
68	Haut-Rhin	Vieux-Thann
69	Rhône	Lyon (Neveh Chalom)
75	Paris	Belleville, Copernic, Edmond Fleg, Victoire
76	Seine-Maritime	Rouen
77	Seine-et-Marne	La Ferté-sous-Jouarre
78	Yvelines	Versailles
80	Somme	Amiens
81	Tarn	Castres
82	Tarn-et-Garonne	Montauban
92	Hauts-de-Seine	La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine
93	Seine-Saint-Denis	Drancy, Les Lilas
95	Val-d'Oise	Enghien-les-Bains

Par ailleurs, 139 monuments aux morts intègrent les noms de Juifs morts en déportation, qu'ils soient nés dans ces communes ou qu'ils y aient été réfugiés⁴². Ces municipalités ont ainsi choisi d'inclure volontairement les familles juives réfugiées et déportées dans leur mémoire locale, un engagement qu'elles réitèrent parfois en apposant des *stolpersteine*, ces pierres d'achoppement commémoratives⁴³.

Depuis 2012, plus d'une centaine de pavés de mémoire ont été posés et contribuent à la transmission de la mémoire nominative des enfants juifs déportés en France (Barr, Belfort, Bernay, Bihorel, Bischheim, Bischwiller, Bois-Guillaume, Bordeaux, Bouxwiller, Dijon, Herrlisheim-près-Colmar, Ille-sur-Têt, Ingwiller, La Baule, Le Havre, Léognan, Libourne, Lyon, Metz, Montargis, Montigny-lès-Metz, Muttersholtz, Neuf-Brisach, Ottrott, Paris 03, Paris 06, Paris 10, Pibrac, Retournac, Saint-Brieuc, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Malo, Saverne, Schiltigheim, Sotteville-lès-Rouen, Soultz, Strasbourg, Verdun, Weiterswiller, Saint-Brieuc, Saint-Raphaël).

69 pavés ont également été posés dans les villes de naissance de ces enfants, à l'étranger⁴⁴ : principalement en Allemagne (Berlin, Borgerhout, Chemnitz, Coblenze, Cologne, Egelsbach, Eichstetten, Eilenburg, Eppingen, Francfort-sur-le-Main, Frankenthal, Fribourg, Gotha, Hachenburg, Hamm-an-der-Sieg, Hambourg, Illingen, Kaiserslautern, Karlsruhe, Kehl, Kiel, Landau-in-der-Pfalz, Leipzig, Magdebourg, Mannheim, Markneukirchen, Merzig, Mönchengladbach, Mutterstadt, Riegelsberg, Saarwellingen, Singen, Stuttgart, Villingen-Schwenningen, Völklingen, Wiesbaden-Nordost, Wurzen), et également en Belgique (Anvers, Ixelles, Liège, Schaerbeek), en Autriche (Graz, Salzbourg), en Suisse (Berne, Zurich), au Luxembourg (Esch-sur-Alzette), aux Pays-Bas (Rotterdam) et en Norvège (Larvik).

Cependant, certaines municipalités en France se montrent réticentes à la pose des *Stolpersteine*. Plusieurs arguments sont avancés pour justifier cette hésitation⁴⁵ :

42. — D'après l'article L. 511-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : *La mention "Mort pour la France" est apposée, [...] sur l'acte de décès [...] d'un déporté, exécuté par l'ennemi ou décédé en pays ennemi*; Mentions et inscriptions sur les monuments commémoratifs : *Lorsque la mention "Mort pour la France" a été portée sur l'acte de décès dans les conditions mentionnées à l'article L. 513-1, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile [...] est obligatoire.*

43. — *Stolpersteine* est un mot allemand qui signifie pierre d'achoppement ou pierre sur laquelle on trébuche. Les pavés de mémoire sont en effet scellés et dépassent de quelques millimètres de la surface du trottoir. Chaque pavé ne porte qu'un seul nom.

44. — 57 % des pavés de mémoire portant le nom des enfants juifs déportés de France ont été apposés en France, et 43 % à l'étranger.

45. — Claire Kaizer, « Les premiers *Stolpersteine* en France : état des lieux d'une difficile implantation », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 225, 2018, p. 104-126.

1. L'ampleur du projet : À Paris seulement, 35 144 déportés avaient une dernière adresse connue. Poser autant de pavés représenterait une tâche immense et pourrait laisser penser que tous les Juifs parisiens ont été déportés, ce qui simplifierait excessivement une réalité complexe.
2. Initiative individuelle et caractère parcellaire : La pose des *Stolpersteine* est souvent le fruit d'initiatives individuelles, généralement des familles, ce qui entraîne une implantation inégale et non systématique.
3. Lieux de pose variés : Le choix du lieu de pose n'est pas toujours homogène – il peut s'agir du lieu de naissance, d'habitation ou de dernière adresse. Ce choix nécessite l'accord de la municipalité.
4. Respect et dignité : Le fait de marcher littéralement sur les noms des déportés pose question pour certains.
5. Coût et monopole : Le prix fixé par la Fondation Spuren pour un pavé est de 132 € en France, elle détient le monopole de leur fabrication et pose, ce qui peut constituer un frein.
6. Entretien régulier : Une opération nécessaire, qui offre toutefois l'occasion d'organiser une cérémonie impliquant la participation des jeunes.
7. Limitation du texte : L'espace disponible sur chaque pavé est restreint, ne permettant pas de replacer pleinement la personne commémorée dans son contexte historique.
8. Multiplicité des mémoires : Les *Stolpersteine* commémorent non seulement les Juifs déportés, mais aussi des résistants, des victimes tziganes, homosexuelles, handicapées, opposantes politiques, enfants juifs cachés ou encore les « Malgré-nous » alsaciens. Cette diversité peut parfois brouiller le message mémoriel et complexifie encore la cohérence du dispositif. On notera par ailleurs que ces distinctions n'apparaissent pas sur le pavé, la mention de « juif » notamment étant interdite par le créateur de ces pavés.

En outre, certaines communes invoquent des raisons plus générales pour refuser ces « pierres d'achoppement », telles que des préoccupations esthétiques ou urbanistiques, préférant d'autres formes de mémoire. Elles peuvent aussi redouter la lourdeur administrative liée à ces installations.

III. Bilan de l'action des AMEJD et constat

Les établissements de Paris sont ceux qui comprennent le plus d'élèves déportés. Le nombre d'élèves mentionnés sur les plaques rend compte de l'ampleur de la Shoah sur chacune de ces écoles, de ces quartiers de Paris, et bien entendu, dans chaque famille. C'est le cas, en particulier, de :

- Le nombre de plaques posées par les AMEJD et d'autres associations reflète à la fois le nombre d'enfants déportés scolarisés dans chaque arrondissement ou agglomération et l'ampleur du travail de mémoire accompli depuis la création des AMEJD (**Figure 7**). À ce jour, 94 % des 11 799 enfants et jeunes juifs déportés⁴⁶ de France sont honorés par au moins un lieu de mémoire nominatif, répartis sur un total de 1 399 sites

46. — Parmi eux, 488 étaient survivants en 1945 (soit 4 %).

Nombre de plaques apposées

Association	Nombre de plaques
AMEJD 20 COMITÉ TLEMÇEN	60
AMEJD 18	53
AMEJD 11	51
CDDEJ LYON	38
AMEJD 19 COMITÉ LÉON GOLDBERG	36
AMEJD 13	30
AMEJD 12	29
AMEJD 10	25
AMEJDAM NICE ALPES-MARITIMES	24
AMEJD 05	22
AMEJD 04 COMITÉ JOSEPH MIGNERET	19
AMEJD 15	19
AMEJD 14	18
AMEJD 03	18
AMEJD 17	17
AMEJD NORD PAS-DE-CALAIS	16
AMEJD 09	14
AMEJD TOULOUSE	11
AMEJD 02	10
AREHVAL VAL DE LOIRE	10
AMEJD 16	10
COMED MELUN; AFMD 77 SEINE ET MARNE	10
AMEJD ISSY-LES-MOULINEAUX	10
AMEJD LORRAINE (METZ)	7
AMEJD ALSACE - ETHIC STRASBOURG	7
AMEJD 06	5
AMEJD 08	5
AMDJA AVEYRON	5
AHMJDA AISNE	5
CMEDJ FONTENAY-SOUS-BOIS	4
AMDM CORRÈZE	4
AMEJDI IVRY S/SEINE	4
AMEJDV VAUCLUSE	4
AMEJD 01	4
AMEJD 07	3
AMEJO OZOIR-LA-FERRIÈRE	1
AMEJD ST OUEN	1
AMEJD LORRAINE ; B'NAI BRITH	1
AMEJD VINCENNES ; AFMD94	1
AMEJD NOISY LE SEC	1
AMEJD ST-MANDÉ	1
COMED FONTENAY-AUX-ROSES ; SLDF FONTENAY	1
AFMD JOINVILLE-IF-PONT	1

Le moteur de recherche⁴⁸ ainsi que la carte interactive (**Figure 8 et Figure 9**), développés par le COMEJD, permettent pour la première fois

48. — COMEJD, *Moteur de recherche des lieux de mémoire nominatifs des enfants juifs déportés de France*, 2026 <https://www.enfantsdeportes.fr/> (avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de la Ville de Paris et de la Ville de Lyon), consulté le 15 février 2026.

d'identifier l'ensemble des lieux de mémoire nominatifs des enfants juifs déportés de France et de mener des recherches multiscales.



Figure 8. Carte interactive des lieux de mémoire nominatifs des enfants juifs déportés de Paris (COMEJD, 2026) positionnée sur la maternelle Pierre Bullet (nouvellement Mila Racine; plaque inaugurée le 25 novembre 2000).



Figure 9. Carte interactive des lieux de mémoire nominatifs des enfants juifs déportés de France (COMEJD, 2026) positionnée sur l'école Alix de Lyon (plaque inaugurée le 24 avril 2023).

Pour ce dernier cas, il s'agit d'Henri Mildman, né le 23 novembre 1930, à Paris 12^e, déporté à l'âge de 13 ans de Drancy à Auschwitz avec son frère Charles, 9 ans, par le convoi n° 62 du 20 novembre 1943. Sa dernière adresse était au 17, rue Michelet à Saint-Étienne et son nom a été gravé sur les plaques (**a et b**) de :

- Loin de compromettre le travail de mémoire, la multiplicité des lieux nominatifs participe pleinement à la restitution du parcours de vie de chaque enfant.

S'agissant de l'ensemble des établissements scolaires français, des plaques nominatives ont été apposées dans 472 écoles, 99 lycées, 62 écoles maternelles, 45 collèges (actuels) et 4 universités, en hommage aux anciens élèves juifs déportés (**Tableau 2**). À Paris seulement, on en compte 316 dans les écoles, 59 dans les maternelles, 27 dans les lycées – dont le lycée Lucien de Hirsch et l'école professionnelle ORT⁴⁹ – ainsi que 6 dans les collèges.

49. — ORT : Organisation Reconstruction Travail.

Type de lieux de mémoire	Total
Écoles élémentaires	472
Plaques de rue	174
Pavés de mémoire	160 (dont 91 en France)
Monuments aux morts	130
Lycées	99
Maternelles	62
Synagogues	49
Collèges	46
Cimetières	38
Monuments	27
Mémoriaux	23
Plaques commémoratives	20
Stèles des tout-petits	20
Mairies	10
Plaques Famille	9
Gares	6
Orphelinats	6
Universités	4
Murs des noms	3
Instituts	2

En guise de conclusion, le travail patient et discret des membres des AMEJD a profondément marqué le paysage mémoriel dans de nombreuses villes de France, notamment à Paris. Précurseur, il constitue aujourd'hui un véritable outil pédagogique pour de nombreux enseignants et élèves, et figure dans l'Atlas des plaques commémoratives parisiennes⁵⁰.

[illegible]

50. — Atlas des plaques commémoratives pour sanctuariser la mémoire de Paris, 2025.

Pourtant, ce travail reste en marge des grandes institutions mémorielles de la Shoah en France, qui tendent souvent à privilégier leurs propres initiatives.

Il est grand temps que l'engagement exemplaire de ces bénévoles, artisans de mémoire au service des plus jeunes victimes de la Shoah, depuis plus une trentaine d'années, soit pleinement reconnu et valorisé.

Remerciements. Cet article est l'occasion de remercier l'ensemble des présidentes et présidents ainsi que tous les bénévoles de chacune des AMEJD, qui ont œuvré pendant de longues années dans la discrétion pour identifier minutieusement les écoliers et lycéens juifs déportés dans les archives des établissements scolaires et contribuer à la pose des plaques nominatives.

Que soient également chaleureusement remerciés, André Panczer, président du COMEJD et Corinne Rachel Kalifa, secrétaire générale, pour leur active contribution, ainsi que Gilles Panczer pour le traitement réfléchi de la base de données des lieux de mémoire nominatifs. Grand merci également à Catherine Vieu-Charier, à Isidore Jacobowicz (AMEJD 10) et à Rachel Panczer (AMEJD 08) pour avoir mobilisé leur mémoire lors de leur relecture attentive et pour leurs judicieuses suggestions. Notre reconnaissance pour son aide au Département de l'histoire, de la mémoire et des musées associatifs (DHMA) de la Ville de Paris.